



De Frédéric BUXIN

aux

Administrateurs RAAP, RACD
RACL et IRCEC

Paris, le 16 mars 2015

Objet : rappel des règles de confidentialité- Administrateurs IRCEC

Madame, Monsieur l'administrateur

Comme nous l'avons évoqué lors du dernier Conseil d'administration, je tenais à vous rappeler les règles de confidentialités auxquelles nous sommes tenus et plus particulièrement au moment où nous envisageons de profondes réformes.

De façon générale, le conseil d'administration peut demander l'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa mission dans le cadre des textes en vigueur. Ainsi, le Conseil d'administration et son Président procèdent aux contrôles et vérifications qu'ils jugent opportun dans le cadre de la réglementation en vigueur. Pour ce faire la Direction est tenue de communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'IRCEC a décidé de mettre à l'étude l'autonomisation de la Caisse IRCEC. Dans ce cadre, une commission « évolution de l'IRCEC », composée de représentants des régimes RAAP-RACD-RACL, a été mise en place afin d'accompagner la direction dans ces travaux.

Dans ce cadre, je tiens à vous rappeler le contexte difficile du groupe Berri ainsi que la sensibilité des informations et des discussions auxquelles participeront ou auront accès les administrateurs et qui peuvent, si elles étaient utilisées dans de mauvaises conditions, porter préjudice aux intérêts de la caisse.

Je rappelle mon attachement au respect de l'indépendance de l'administrateur qui se caractérise notamment par l'exercice en toute liberté des pouvoirs et des obligations qui lui sont reconnus par les lois et règlements.

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur n'est pas le représentant des organisations syndicales ou des instances professionnelles auxquelles il peut par ailleurs appartenir.



- 2 -

Je vous rappelle que de façon générale, l'administrateur est astreint à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du Conseil.

La violation de ce devoir de confidentialité peut constituer une infraction punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende par l'article 226-13 du Code pénal.]

Je précise donc que toutes les informations relatives à l'éventuelle autonomisation de l'IRCEC présentent un caractère confidentiel.

Aussi, je vous demande personnellement de respecter la confidentialité totale des informations que vous recevez, des débats auxquels vous participez et des décisions prises.

L'obligation absolue de confidentialité concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Commissions ainsi que les informations et documents qui y sont présentés ou qui leur sont communiqués pour la préparation de leurs travaux. Cette obligation s'applique par principe, que le Président ait ou non signalé explicitement le caractère confidentiel de l'information.

Je vous demande donc de respecter les obligations suivantes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui vous sont confiés, à l'exception des copies nécessaires à l'exécution de votre mission. L'accord préalable de l'auteur du document ou du maître du fichier étant nécessaire ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées pour l'exercice de votre mission ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des documents ou des fichiers informatiques ;



- 3 -

- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant l'exercice de votre mandat d'administrateur ;
- ne restituer les informations que sous forme agrégée afin de préserver l'anonymat des personnes

Je compte sur vous pour respecter ces obligations, auxquelles je suis également tenu.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer mes confraternelles salutations.

Frédéric Buxin, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB' followed by a stylized flourish.